

POLITIQUE EN CAS D'URGENCE

Dès qu'une alarme est déclenchée, l'élève doit se rendre à l'extérieur du centre selon les procédures données par son enseignant et en suivant rigoureusement les indications du personnel qui s'occupe de l'évacuation. L'élève doit toujours rejoindre son groupe classe au point de rassemblement à l'extérieur du centre afin de s'identifier à son enseignant.

Toute personne qui déclenche le système d'alarme sans raison valable pourrait être poursuivie pour acte criminel.

Procédure à suivre pour les élèves lorsque l'alarme est déclenchée

1. Au son de l'alarme, n'entrez pas dans l'édifice ou quittez immédiatement votre local et suivez les indications de votre enseignant. Ne récupérez rien, ni dans les cases ni ailleurs.
2. Il est important de demeurer calme et de procéder en silence.
3. Utilisez la sortie indiquée sur le plan d'évacuation affiché dans le corridor.
4. Ne luttez jamais seul contre l'incendie.
5. Tant et aussi longtemps que l'alarme est en fonction, ne revenez pas dans l'édifice.
6. Regroupez-vous au point de rassemblement prévu immédiatement après être sorti de l'édifice.
7. Attendez le signal du responsable de l'évacuation afin de réintégrer le centre.

Point de rassemblement selon votre lieu de sortie	
<i>Sortie vers l'arrière</i>	<i>Sortie vers l'avant</i>
Près de l'anode dans le stationnement de la Maison Dumulon	Près de la lumière de circulation OU devant le gymnase.

Procédure en cas de fuite de produits dangereux

Au son de la sirène de la Fonderie Horne, suivre les consignes suivantes :

1. Retourner dans les classes;
2. Respecter les consignes données par les membres du personnel;
3. Demeurer dans la classe jusqu'à ce que la direction communique l'autorisation de quitter.

Procédure en cas de menace à la personne

Le centre a établi, avec l'aide de la Sûreté du Québec, *un plan d'intervention en cas de menaces à la personne* pour assurer la sécurité des élèves et des membres du personnel face à une situation menaçante (exemple : menace à la bombe, personne armée, etc.).

Si une telle situation se présentait, **nous vous demandons de suivre les consignes du personnel** et de poser les gestes suivants :

- Si vous recevez de l'information concernant une menace possible, avisez un membre de la direction (secrétariat);
- Si vous êtes témoin d'un évènement menaçant de l'extérieur du centre, éloignez-vous et faites le 911. La Sûreté du Québec entrera en contact avec un membre de la direction du centre et nous entamerons les mesures de sécurité;
- Si une personne menaçante circule à l'intérieur du centre, réfugiez-vous dans une classe ou un local fermé et avisez au plus tôt le secrétariat par l'interphone ou par le téléphone (819-762-8161, poste 1091);
- En cas d'évènement menaçant, des consignes vous seront données par l'interphone du centre.